

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux ou les ouvrages suivants :

**CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION
DE L'HOTEL DE VILLE DE SAINT-MAX (montant prévisionnel : 1 650 000 € HT)**

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est :
Commune de Saint Max

La personne signataire du marché est :
Monsieur le Maire Eric PENSALFINI

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

**Hôtel de Ville
Direction Générale
37, rue Carnot - 54130 saint Max
T : 03.83.18.32.30**

2.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation à procédure adaptée est lancée sans variante. Elle est soumise à la réglementation en matière de Marchés Publics.

2.3 - JUSTIFICATION DE LA PROCEDURE

En application de l'article R 2172-2 du Code de la Commande Publique, la procédure utilisée est celle du marché adapté et négocié, dans la mesure où les études portent sur de la réhabilitation de locaux existants même si les seuils sont dépassés.

A ce stade, la mise en compétition se limitera à l'examen des compétences (35 %), des références (35%), des moyens humains et matériels (30 %) des candidats.

2.4 - LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS

3 équipes seront pré-sélectionnées

2.5 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.5.1. Dossier de consultation

Le dossier comprend la pièce suivante :
- règlement de consultation

2.5.2. Visites du site des travaux

La visite du site est fortement recommandée (03 83 18 32 30).

2.6 - COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE

Le chantier est soumis aux dispositions de la loi n° 93.1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application

2.7 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS - FORME DU MARCHÉ

2.7.1. Décomposition en tranches

Sans objet

2.7.2. Forme du marché

Marché à procédure adaptée (MAPA)

2.8 - COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Sans objet.

2.9 - VARIANTES

Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges ne sont pas autorisées.

2.10 - DELAI D'EXECUTION

Le marché susmentionné débutera à partir du 13 Novembre 2019 et devrait pouvoir s'achever au 31 Décembre 2021.

2.11 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Sans objet.

2.12 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS

Sans objet.

2.14 - DUREE DU MARCHÉ

Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification.

2.15 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2.16 - Marchés négociés

Le marché pourra faire l'objet d'une négociation avant attribution définitive.

2.17 - Mode de règlement

Sans objet.

3 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :

- Justifications quant à la situation juridique
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé -Cerfa DC4) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC4
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC5)
- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa DC5 n'est pas produit)

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- Justifications à produire concernant les compétences, les références professionnelles et la capacité technique (compétences, références et moyens)
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années
- Attestation d'assurance responsabilité civile et garantie décennale
- Attestation de visite des lieux si c'est le cas

4 - Examen des offres et attribution du marché

Les candidatures seront examinées au regard des critères de recevabilité et/ou des niveaux minimaux de capacités suivants :

- compétences (35 %),
- références (35%),
- moyens humains et matériels (30 %)

4.1 Critères d'attribution

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics et selon les modalités définies ci-après :

- compétences (35 %),
- références (35%),
- moyens humains et matériels (30 %)

L'absence de l'une quelconque des pièces énoncées à l'article 3 supra est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre si elle n'est pas fournie sur demande du maître d'ouvrage

Les offres des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes sont également écartées.

4.2 - Attribution du marché

Les candidats ne pourront être retenus que s'ils produisent dans un délai de 3 jours francs à compter de la date de réception de la demande de la personne publique les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Si les candidats retenus ne peuvent produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne publique, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne publique.

La personne publique présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être acheminées dans les conditions suivantes :

- Présentées sur support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal
- Présentées sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.
- Présentées par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme des marchés publics de la Métropole du Grand Nancy.

Les offres devront parvenir à destination avant le **Mardi 12 Novembre 2019 à 12 h 00**

Transmission par voie postale ou remise en mains propres :

L'enveloppe extérieure mentionne l'adresse suivante :

Mairie de Saint Max – Direction Générale
37, avenue Carnot - 54130 saint Max
T : 03.83.18.32.30

Elle porte la mention :

« CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION
ET D'EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE DE SAINT-MAX
NE PAS OUVRIR »

6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande

- auprès du maître d'ouvrage – Direction Générale – 37 Avenue Carnot – 54130 Saint-Max

7 - RENSEIGNEMENTS SUR LA VISITE DU SITE DES TRAVAUX

La visite du site est vivement recommandée

8 - CLAUSES COMPLEMENTAIRES

Sans objet

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Mardi 12 Novembre 2019 à 12 h 00